

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2019_195

OBJET :

COMMISSION N°4

*Octroi de l'attribution
d'un nouveau fonds de
concours à la commune
de COUTICHES pour des
travaux de voirie*

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération 2019_157
à la 2019_161

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 44

A partir de la délibération
2019_162

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 47

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT (à partir de la 2019_162), M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Ludovic ROHART (à partir de la 2019_162), M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
Madame Sandrine PESSE, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Bernard ROGER, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCAK
M. Didier WIBAUX, procuration à M. Thierry LAZARO

Absents excusés :

M. Jean DELATTRE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCOQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 septembre 2019

Délibération CC_2019_195

COMMISSION N°4

Octroi d'un nouveau fonds de concours à la commune de COUTICHES pour la réalisation de travaux de voirie

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative,

Vu la délibération n°CC_2016_145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 2 867 habitants. Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de COUTICHES s'élève à 200 345 €.

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un premier fonds de concours de 120 000 € (CC_2018_196 du 24 septembre 2018) pour la réfection de trottoirs

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un deuxième fonds de concours de 20 353,17 € pour l'aménagement d'une aire de jeux

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un troisième fonds de concours de 10 031,50 € pour réfection des trottoirs de la rue nationale

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un quatrième fonds de concours de 8 125 € pour l'achat de deux véhicules

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un cinquième fonds de concours de 5 862,78 € pour l'achat de matériel pour les services techniques

Considérant que la commune a bénéficié d'un 6^{ème} fonds de concours de 1 347 € pour l'achat de mobilier pour l'école

Considérant que la commune a bénéficié d'un 7^{ème} fonds de concours de 7 880,90 € pour la réalisation de travaux d'aménagement

Considérant que la commune a sollicité un 8^{ème} fonds de concours de 10 115,02 € pour les travaux de voirie

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de COUTICHES s'élève désormais, déduction faite des 8 premiers fonds de concours, à 16 629,66 €

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 47 VOTANTS)

- de participer à la réalisation des travaux de voirie par la commune de COUTICHES pour un montant de 10 115,02 € (soit 50 %) sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant HT du coût du projet : 18 452 € HT soit 22 142,40 € TTC

Financeurs	Montant du financement en € HT	%
Commune de COUTICHES	10 115,03 €	50,00 %
Fonds de concours CCPC	10 115,02 €	50,00 %
TOTAL	20 230,05 €	100,00 %

Après déduction de ces huit fonds de concours, la commune pourra bénéficier d'une enveloppe de fonds de concours d'un montant de 16 629,66 €.

- D'autoriser son Président à signer une convention avec la commune de COUTICHES identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le



ID : 059-200041960-20190923-CC_2019_195_1-DE